

Rencontres du végétal

12 janvier 2015

Angers

« Impact du règlement « portant organisation commune des marchés des produits agricoles » sur la compétitivité de différentes filières du végétal spécialisé»

Patrick Aigrain



FranceAgriMer

Le contexte

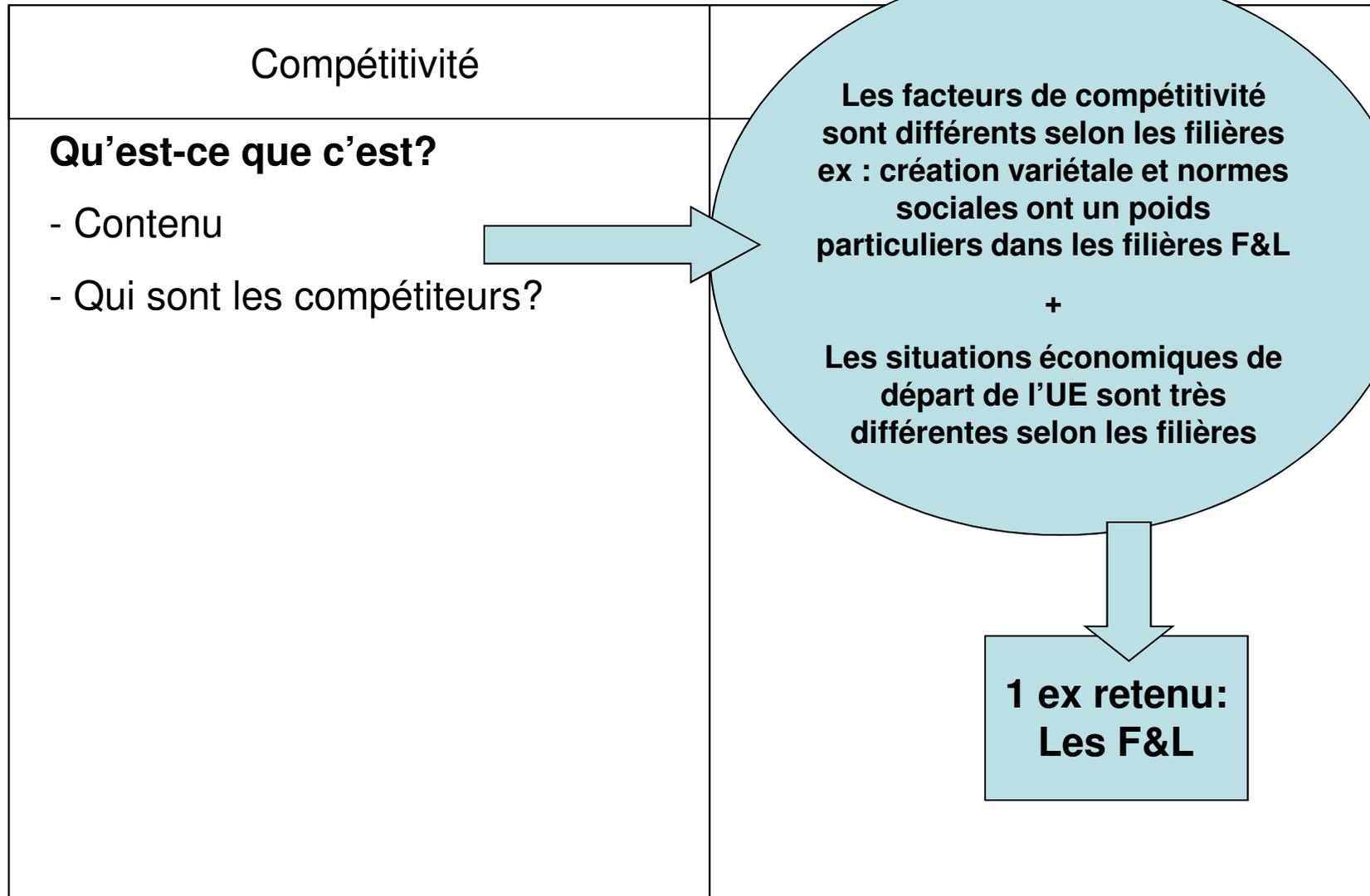


Tableau comparatif de la pondération des facteurs

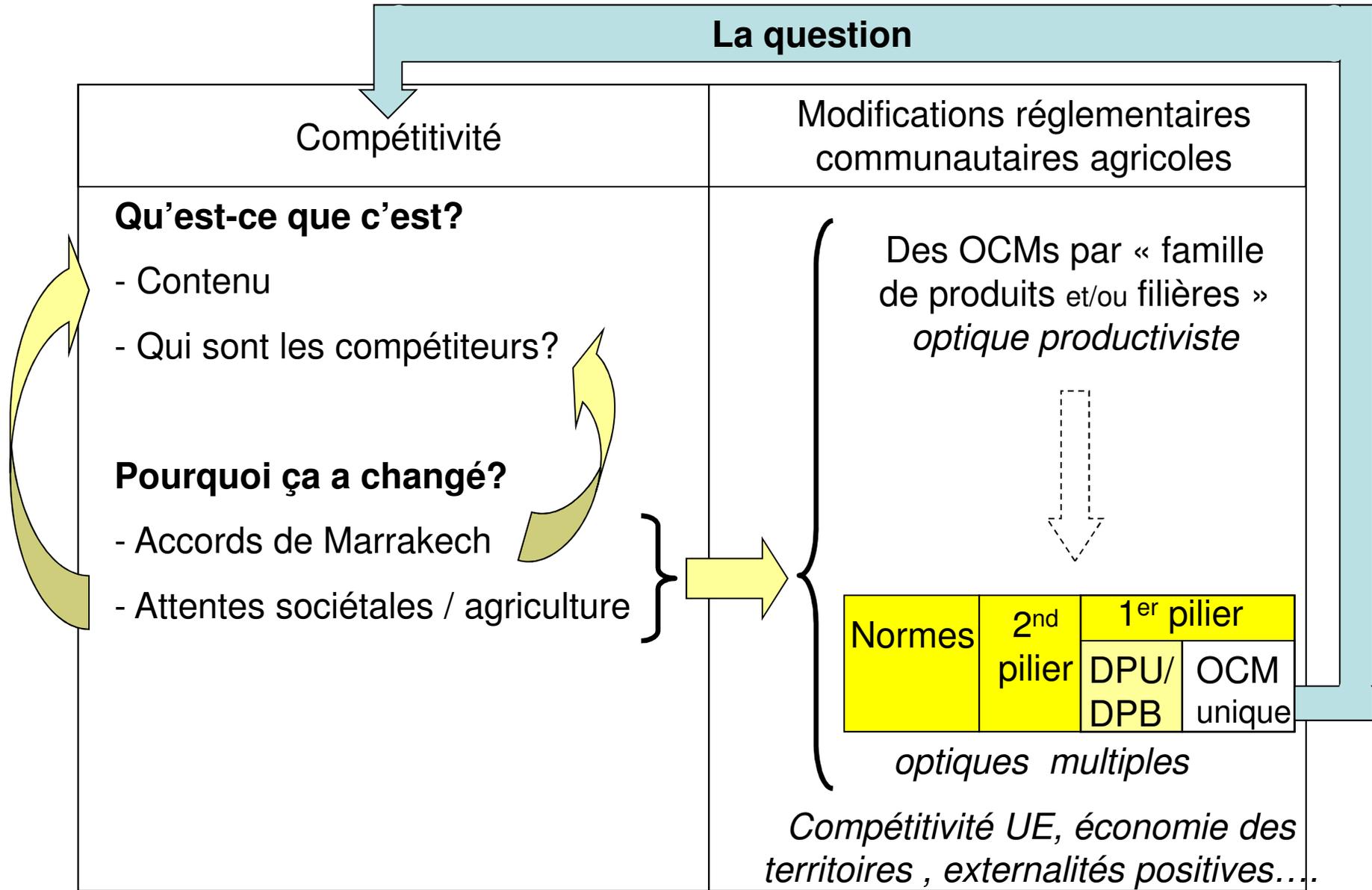
Exemple sur l'axe « potentiel de production »

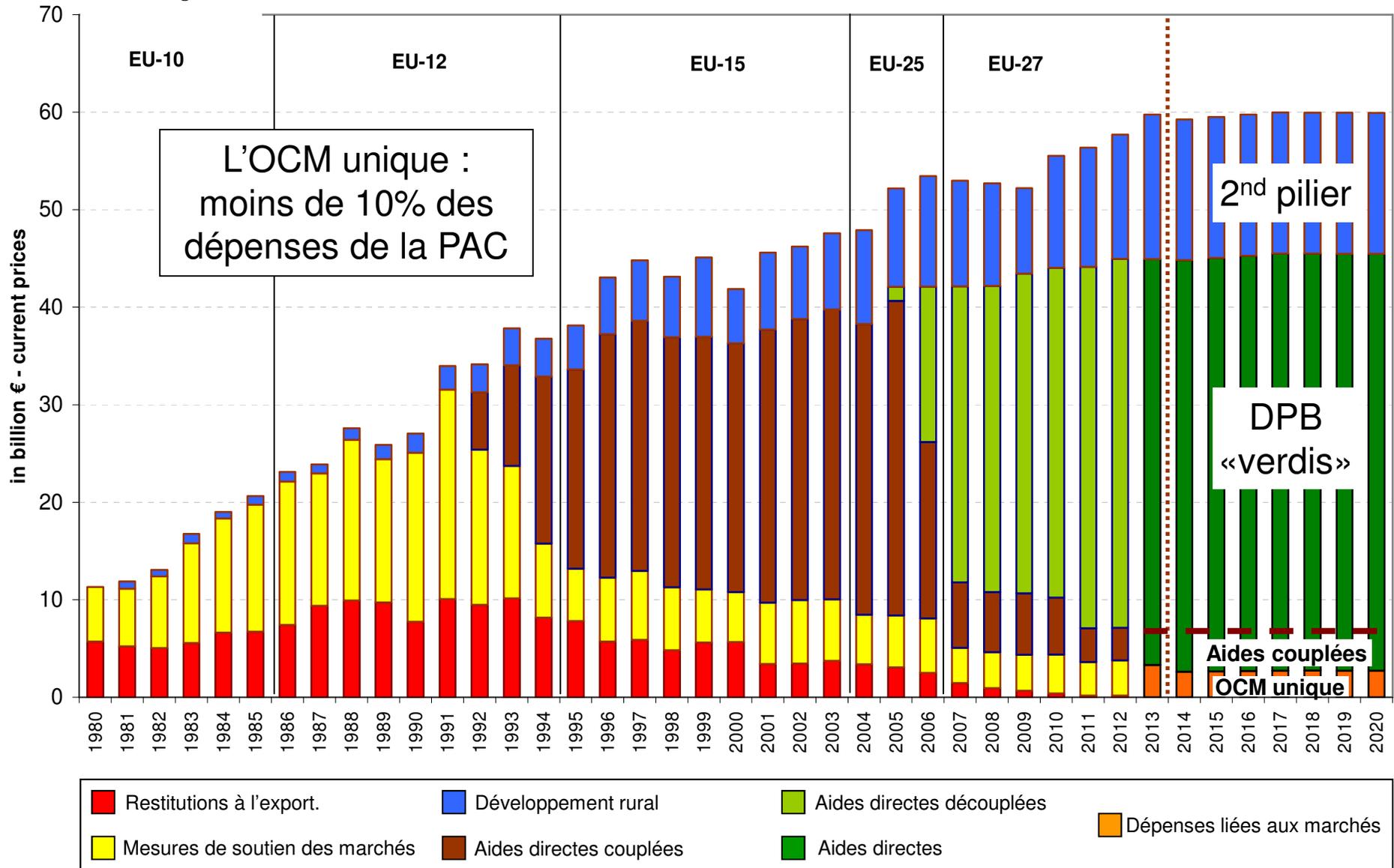
Facteurs de compétitivité	Vins	Biocarburants Bioéthanol	F&L Chou-fleur
R&D	-	35	65
Volume de production	40	45	45
Superficies / % SAU	50	30	
Pot. de croissance / SAU (surf potentielle)	50	35	
Rendement	30	55	
Encépagement / Profil variétal	30	-	45
Prix du raisin / Prix matières premières	50	50	-
Main d'œuvre	-	-	70
TOTAL	250	250	225

Prix matière première considéré comme proxy intégrant le coût de la MO pour le vin et les biocarburants

Mix produit intégré dans %SAU et Prix Matières Premières

Le contexte





Notes:

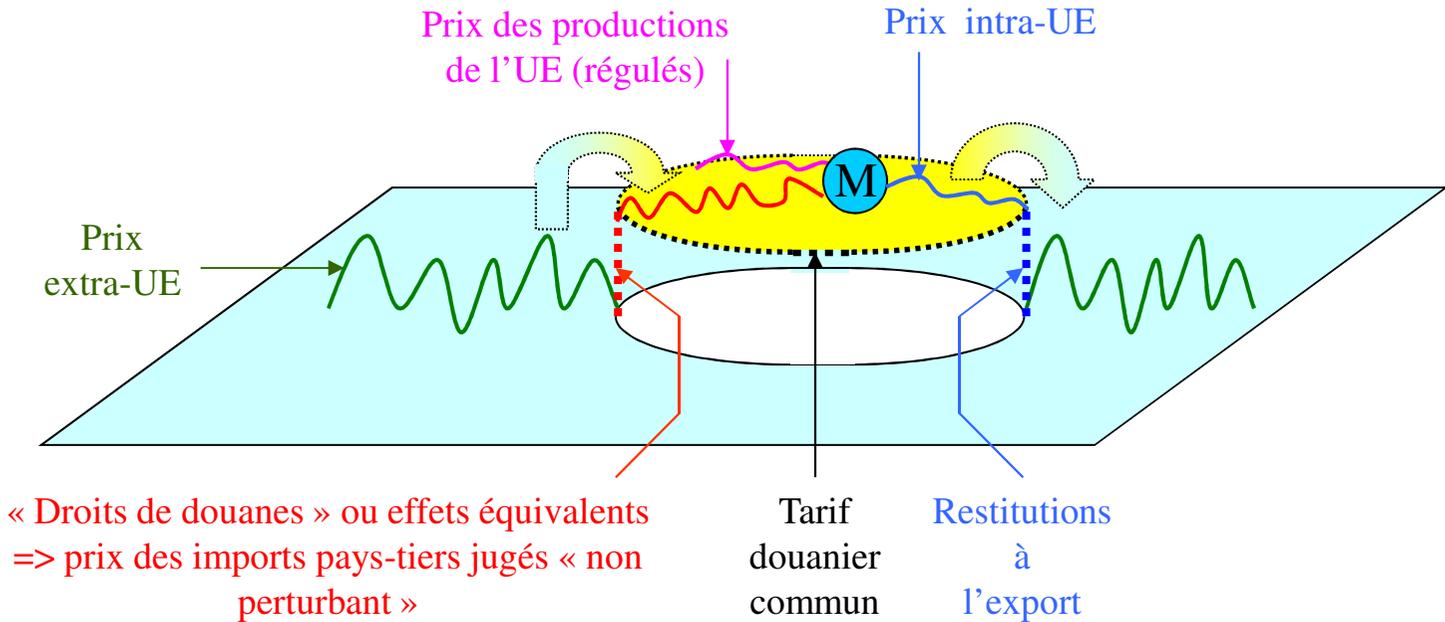
2011 = Budget; 2012 = Draft Budget;

2013 = EAGF subcelling for direct payments and market-related expenditure + pillar 2 in commitments.

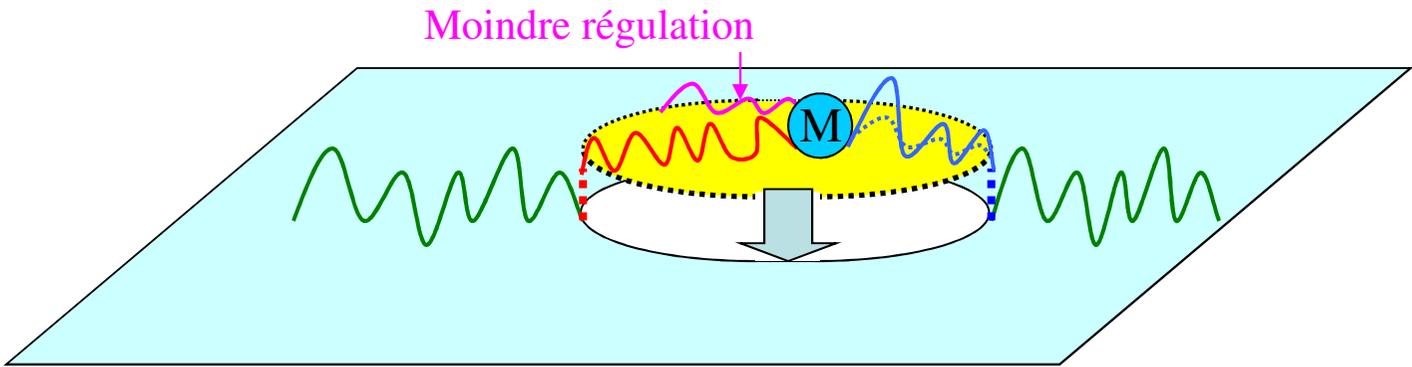
Rural development for 2013 includes UK voluntary modulation and Article 136 "unspent amounts". As these cease to exist end 2013, the corresponding amounts are put back to direct aids as from 2014.

Source: DG Agriculture and Rural Development

Conséquence générale de la négociation OMC sur l'agriculture

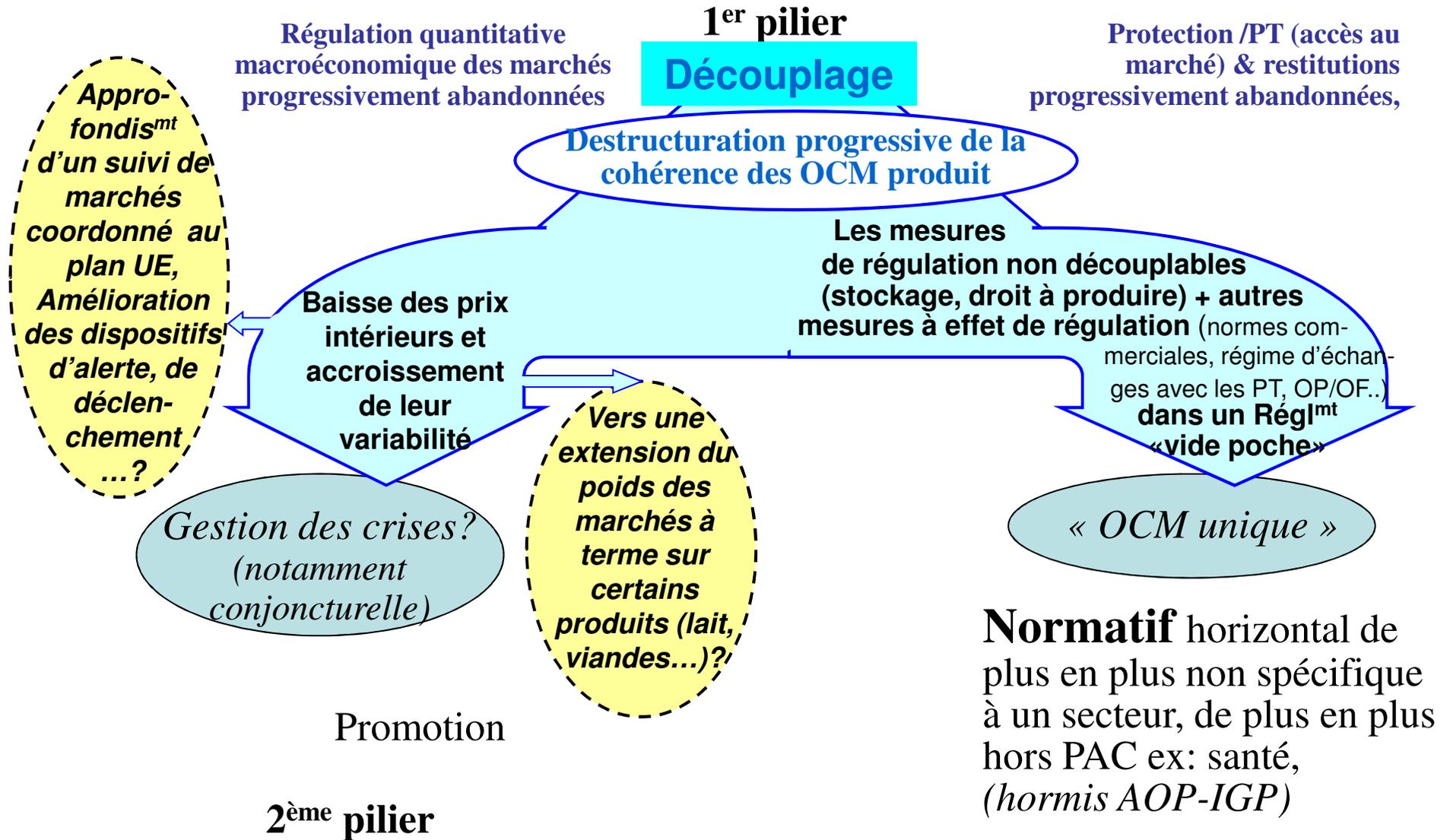


... L'abandon progressif de la préférence communautaire



Effets attendus: baisses des prix intra-UE et accroissement de la variabilité des prix intra-UE

Conséquences de la réforme de la PAC



Territoire, Assurances, Formation, Investissement, Environnement, ...

Conséquences de la réforme de la PAC

1^{er} pilier

Régulation quantitative macroéconomique des marchés progressivement abandonnées

Découplage

Protection /PT (accès au marché) & restitutions progressivement abandonnées,

Destructuration progressive de la cohérence des OCM produit

Les mesures de régulation non découplables (stockage, droit à produire) + autres mesures à effet de régulation (normes commerciales, régime d'échanges avec les PT, OP/OF...)

dans un Régl^{mt} « vide poche »

« OCM unique »

Baisse des prix intérieurs et accroissement de leur variabilité

Vers une extension du poids des marchés à terme sur certains produits (lait, viandes...)?

Gestion des crises? (notamment conjoncturelle)

Promotion

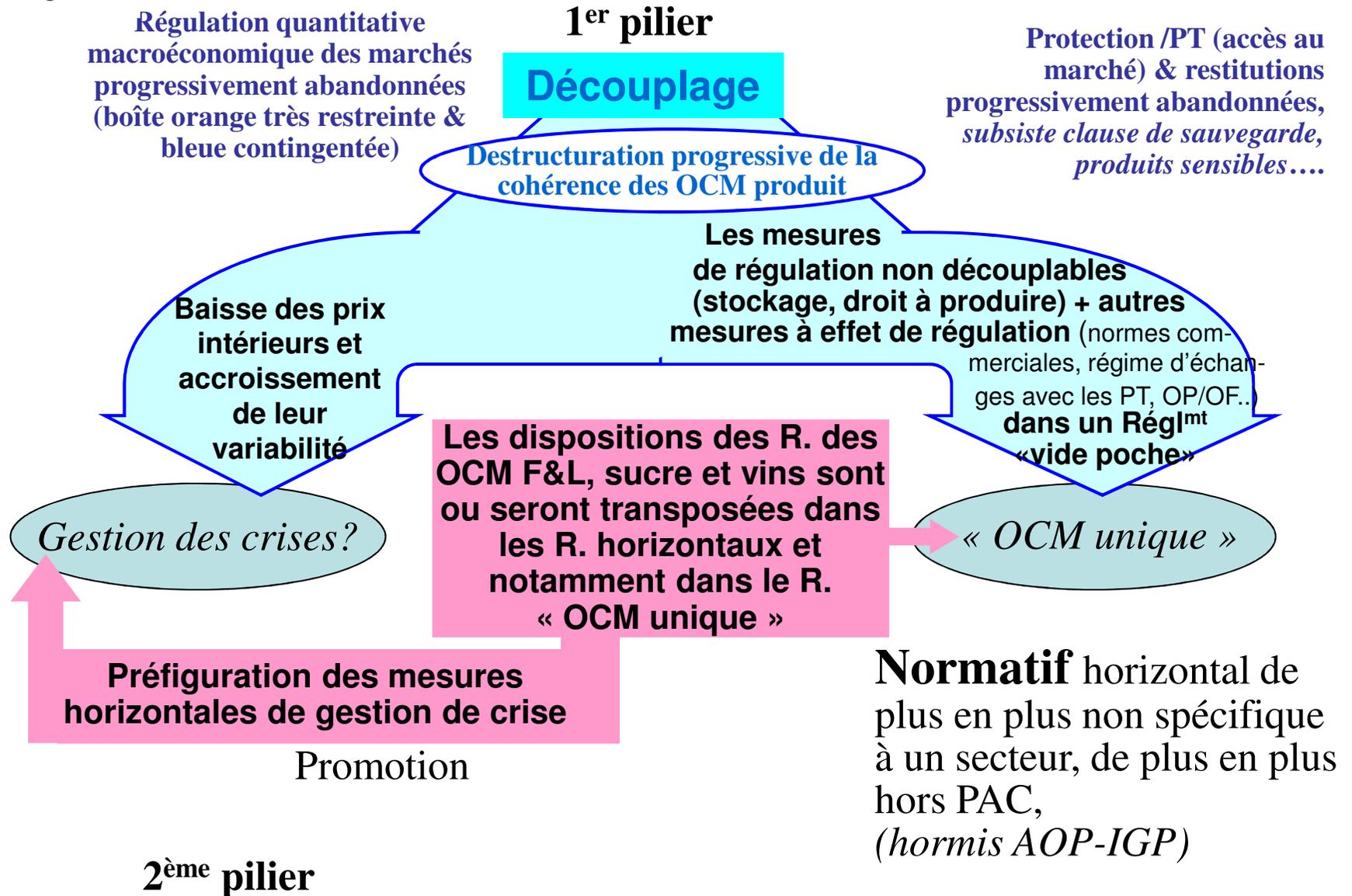
Normatif horizontal de plus en plus non spécifique à un secteur, de plus en plus hors PAC ex: santé, (OP-IGP)

ment, ...

Approfondis^{mt} d'un suivi de marchés coordonné au plan UE, Amélioration des dispositifs d'alerte, de déclenchement

La Commission comme nombre d'EM ne veulent pas « réautomatiser » l'intervention, même en cas de crise, et l'UE recule en matière de suivi de marché

Conséquences de la réforme de la PAC



Territoire, Assurances, Formation, Investissement, Environnement, ...

Conséquences de la réforme de la PAC

1^{er} pilier

Découplage

Les mesures de régulation non découplables (stockage, droit à produire) + autres mesures à effet de régulation (normes commerciales, régime d'échanges avec les PT, OP/OF..) dans un Régl^{mt} «vide poche»

Baisse des prix intérieurs et accroissement de leur variabilité

Gestion des crises? (notamment conjoncturelle)

La gestion des crises supposant un degré de « coordination » élevé entre les acteurs privés (via OP, OF ou interpro par ex.) et l'OCM unique rassemblant ces aspects dans un même corpus *quel sera à terme le degré d'entente tolérée horizontalement ?*

« OCM unique »

Devenir des spécificités concurrentielles sectorielles?

Normatif

Différenciation qualitative & provenance, pratiques techniques, étiquetage, traçabilité...

Promotion

2^{ème} pilier

Territoire, assurance environnement, formation, investissement...

Influence croissante des DG Sanco, et Environnement

Influence de la DG concurrence

L'OCM unique et la compétitivité des filières

Tout d'abord, même s'il s'agit d'un règlement « vide poches », avec le temps, tendent à s'homogénéiser les différentes règles « résiduelles » (cad hors DPB et 2nd pilier).

En matière d'intervention, au-delà du stockage privé (sur certaines filières) et de filets de sécurité (bas) et de protections aux frontières (généralement faibles), Néanmoins 4 régimes d'aides particuliers sont maintenus

vin, **fruits et légumes**, huile d'olive, apiculture

Ainsi que 2 dispositifs spécifiques « d'éducation à la consommation » (Lait et Fruits dans les écoles)

Mais, bien que ne représentant plus qu'une part marginale des crédits de la PAC, c'est dans ce règlement que figurent les aspects normatifs majeurs et notamment :

- Les normes de commercialisation,
- Les règles relatives aux OP et Organisations de filière (dont les interprofessions) : possibilité étendue dorénavant à toutes les filières
- ainsi que certains aspects de la concurrence

L'OCM unique et la compétitivité F&L

On peut repérer (à un niveau assez général, c'est-à-dire applicables à un ensemble vaste de produits aux modalités de production parfois très différentes) les effets potentiels sur la compétitivité suivants:

- Tout d'abord la volonté, en réservant le bénéfice des subventions de l'UE, aux seuls producteurs organisés en OP, de **modifier les pouvoirs de marché entre production et distribution** (la confrontation étant souvent directe du fait de l'importance du frais): + AOP + retour vers le notion d'abus de position dominante (et pas de « position dominante) : Règles de représentativité moins contraignantes que pour les autres secteurs (60% des vol. contre 66%)
- des dispositifs (parfois spécifiques) de **prévention et de gestion des crises**, (cf détails ci-après)
- **favoriser la valorisation de la production** (des pratiques respectueuses de l'environnement exigées par la distribution – et correspondant aux attentes sociétales - aux marques d'OP, en passant par les investissements aptes à étaler le calendrier de commercialisation ou accroître les qualités des produits)
- « **sécuriser la concurrence** » : normes de commercialisation et obligation d'étiquetage de la provenance (même si normes produits ramenées de 36 à 10)
- **d'éducation et de promotion à la consommation ?**

L'OCM unique et la compétitivité F&L

Prévention et gestion des crise (dispositif F&L dans l'OCMU)

30% max du P.O. (qui peut être porté à 4,6% au lieu de 4,1% pour prendre en compte de telles mesures)

- Retrait : Distribution gratuite à des organisations caritatives : financement dans le PO à 100% par l'UE / pour d'autres usages (type alimentation animale, compostage, méthanisation) : à 50% par l'UE
- Promotion de crise
- Non récolte ou récolte en vert (étendue depuis aux vins)
- Assurance récolte (coordonnée par l'OP)
- Contribution à la mise en place de fonds de mutualisation (étendue depuis dans le 2nd pilier à tous les secteurs)
- Investissement pour gestion des volumes (type « mise en frigo »pas encore mis en place au plan réglementaire UE)
- Replantation vergers suite à arrachages obligatoires pour raisons sanitaires
- Formation (pas mis en œuvre en France)



Merci de votre attention